

BUDGET 2000-2001

FAIRE DU QUÉBEC UNE SOCIÉTÉ BRANCHÉE

Québec, le 14 mars 2000 – Le vice-premier ministre et ministre d'État à l'Économie et aux Finances, M. Bernard Landry, a annoncé à l'occasion du Discours sur le budget 2000-2001, des initiatives majeures qui totalisent 340 millions de dollars, pour faire du Québec une société branchée en favorisant l'accès des familles à Internet et le développement du commerce électronique.

120 millions de dollars pour brancher les familles sur Internet

Le gouvernement consacrera 120 millions de dollars pour favoriser le branchement des familles québécoises sur Internet. Cette initiative s'inscrit dans la foulée du Sommet du Québec et de la jeunesse où il y eut consensus à l'effet de favoriser l'accès du plus grand nombre possible de ménages aux nouvelles technologies de l'information et des communications (NTIC).

À partir du 1^{er} mai 2000, les familles qui reçoivent des allocations familiales de la Régie des rentes du Québec pourront se prévaloir d'une aide équivalant à 75 % des coûts d'un abonnement au réseau Internet. Celle-ci pourra inclure également la location d'un ordinateur.

L'aide accordée pendant deux ans pourrait atteindre 200 \$ par année pour un branchement (simple ou avec l'équipement requis) et 450 \$ par année pour un forfait incluant un micro-ordinateur.

Près de 200 000 familles bénéficiaires d'allocations familiales pourront se prévaloir de cette mesure et bénéficier ainsi des nombreux avantages des nouvelles technologies.

Aider 10 000 PME à prendre le virage du commerce électronique

À la suite du budget déposé aujourd'hui, les PME québécoises qui développeront des sites transactionnels pour commercer « en ligne » avec

les autres entreprises, le grand public et les administrations pourront bénéficier d'un nouveau crédit d'impôt remboursable égal à 40 % des dépenses engagées, pouvant atteindre 40 000 \$.

Une somme de 126 millions de dollars est prévue à cette fin pour les trois prochaines années. L'objectif est d'inciter 10 000 PME québécoises à se prévaloir de cette mesure.

Déploiement du réseau de fibre optique en région

Le développement du commerce électronique suppose que les infrastructures nécessaires à la transmission des données soient disponibles dans toutes les régions du Québec. À cette fin, les entreprises qui planteront des réseaux de fibre optique en région bénéficieront d'un taux d'amortissement accéléré de 125 %. Le coût de cette mesure est évalué à 15 millions de dollars.

Développement des inforoutes

Les ministères et organismes du gouvernement du Québec ont entrepris un effort de modernisation de l'offre de services gouvernementaux. Des crédits additionnels de 15 millions de dollars par année seront accordés pendant trois ans pour mettre en place notamment les infrastructures de sécurité requises pour assurer la confidentialité des transactions entre le gouvernement et les citoyens ou les entreprises.

Révolution technologique

Selon M. Landry : « Une révolution technologique est en cours qui, très probablement, aura autant d'impacts sur nos façons de vivre et de produire que la révolution industrielle. » L'ensemble de ces initiatives devraient permettre au Québec de s'inscrire rapidement dans cet environnement en mutation.

– 30 –

Source : Andrée Corriveau
Directrice de cabinet adjointe
Responsable des communications
Cabinet du vice-premier ministre
Tél. : (418) 643-5270 ou (514) 499-2551
www.finances.gouv.qc.ca